

# HORN RESTE EN PRISON

IL NE PEUT FOURNIR LE CAUTIONNEMENT DE \$10,000 EXIGÉ.

Bangor, Me, 9. — L'enquête préliminaire du procès de Werner Horn, accusé par le grand juré fédéral d'avoir violé la loi du transport des explosifs entre deux pays, a été fixée au 18 mars. Le prisonnier demeurera en prison jusqu'à cette date, n'ayant pu fournir le cautionnement de \$10,000 demandé par la cour.

On sait que le prévenu a plaidé non coupable et son avocat voulait que le cautionnement fût diminué parce que son client était "un officier allemand, un gentilhomme distingué et un prisonnier de guerre".